

**Entreprises collectives et développement des communautés :
Une mise en perspective de la dernière décennie de coopération
et d'économie sociale au Québec**

Par Louis Favreau

Note sur l'auteur

Louis Favreau est sociologue et professeur au département de travail social et de sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) depuis plus de 20 ans après avoir été organisateur communautaire pendant 20 ans. Il est titulaire d'une *Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités* (CRDC). Il a été co-fondateur d'une *alliance de recherche en économie sociale* (ARUC-ES) située à l'UQAM. Il est présentement responsable de l'axe international de l'*ARUC Innovation sociale et développement des communautés* (ARUC-ISDC) à l'UQO et membre de l'exécutif de l'*ARUC Développement territorial et coopération* (ARUC-DTC) à l'UQAR. Il est chercheur affilié au *Centre de recherche sur le développement territorial* (CRDT). Il a été, tour à tour, directeur puis rédacteur en chef de la revue *Économie et Solidarités* pendant plus d'une décennie. Il est co-fondateur et membre de la direction du *Groupe d'économie solidaire du Québec* (GESQ) et animateur d'un fonds de développement, le *Fonds Solidarité Sud* de l'organisation *Développement et Paix*.

Ce cahier est publié conjointement par l'Alliance de recherche université-communauté/Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC) et la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC)

Série : Recherches, numéro 12

ISBN : 978-2-89251-347-9

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	1
Introduction	2
1. Coopération et économie sociale : petit détour historique et politique	2
2. L'actualité nouvelle de la coopération et de l'économie sociale : la sortie de l'éclipse	7
3. La fertilisation croisée des entreprises collectives et du développement des territoires du Québec	8
4. L'économie sociale québécoise : amener le débat plus loin	11
5. L'enjeu politique de la coopération et de l'économie sociale aujourd'hui au Québec	15
6. Entreprises collectives et État social : par où passe le renouvellement?	18
6. Coopération et économie sociale dans la dernière décennie : un bilan contrasté	22
8. Recomposition politique des réseaux d'entreprises collectives	25
Bibliographie	29

LISTE DES ACRONYMES

ACA :	Action communautaire autonome
ACFAS :	Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
ACI :	Alliance coopérative internationale
ARUC-DTC :	Alliance de recherche université-communauté-Développement des territoires et coopération
ARUC-ES :	Alliance de recherche université-communauté-Économie sociale
ARUC-ISDC :	Alliance de recherche université-communauté-Innovation sociale et développement des communautés
CCA :	Canadian co-operative association
CDEC :	Corporation de développement économique communautaire
CDR :	Coopératives de développement régional
CED :	Community Economic Development
CIRIEC :	Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives
CLD :	Centre local de développement
CPE :	Centre de la petite enfance
CQCM :	Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
CRDC :	Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités
CRDT :	Centre de recherche en développement territorial
CRE :	Conférence régionale des élus
CRIDES :	Centre de recherche, d'information et de développement de l'économie solidaire
CRISES :	Centre de recherche sur les innovations sociales
CSMO-ESAC :	Comité sectoriel de main-d'œuvre-Économie sociale action communautaire
CSN :	Confédération des syndicats nationaux
CSQ :	Centrale des syndicats du Québec
EMES :	European research network
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
FTQ :	Fédération des travailleurs du Québec
GESQ :	Groupe d'économie solidaire du Québec

LISTE DES ACRONYMES

MDEIE :	Ministère du développement économique, innovation et exportation
MRC :	Municipalité régionale de comté
OBNL :	Organisme à but non-lucratif
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC :	Organisation mondiale du commerce
ONG :	Organisme non gouvernemental
PME :	Petite et moyenne entreprise
RISQ :	Réseau d'informations scientifiques du Québec
ROSI :	Réseau Outaouais de solidarité internationale
SACA :	Secrétariat à l'action communautaire autonome
SADC :	Société d'aide au développement des communautés
UMQ :	Union des municipalités du Québec
UQAM :	Université du Québec à Montréal
UQAR :	Université du Québec à Rimouski
UQO :	Université du Québec en Outaouais

AVANT-PROPOS

*Depuis deux décennies maintenant, les «professions du social» et les nouveaux métiers du développement local et régional, sont mis à l'épreuve par les transformations en cours : celle de la crise des services collectifs dans nombre de communautés, celle de la crise de l'emploi, celle des territoires et de leur transformation (délocalisations, migration des jeunes...). Ce texte cherche à répondre à une **question centrale** : face à ces transformations, les entreprises collectives et plus globalement le monde de la coopération et de l'économie sociale font-ils partie des réponses appropriées pour la relance des communautés et le développement économique et social du Québec? L'économie sociale au Québec est porteuse d'une longue et fort diversifiée expérience surtout du côté du mouvement coopératif appuyée par deux bonnes décennies de travaux de recherche dans le domaine. Pour arriver à capitaliser sur cet ensemble, nous avons mis à profit l'expérience de plusieurs régions du Québec – à travers l'étude d'entreprises collectives qui ont laissé leur marque et fait appel à diverses approches (sociologie, sciences politiques, histoire, économie) pour ne pas rater la complexité des questions abordées.*

INTRODUCTION

Ce cahier s'appuie sur un ouvrage¹, lequel découle d'une vingtaine d'années de travaux de recherche, d'engagement et d'accompagnement dans le domaine. Il y a beaucoup de travaux, surtout depuis une dizaine d'années et le développement de plusieurs nouveaux centres de recherche. Mais ces travaux sont relativement fragmentés, souvent faiblement autonomes, parfois même instrumentalisés par des organisations partenaires (et des bailleurs de fonds) en demande de construction d'un nouveau discours pour accréditer leurs pratiques. Il s'imposait de faire une synthèse générale conjuguant solidarité et regard critique. Autrement dit, **le présent texte tout comme l'ouvrage ne se contentent pas d'égrainer les succès de l'économie sociale québécoise**. Il veut fournir ici quelques repères de base en la matière en pratiquant deux registres d'exposé et d'analyse : celui de la compréhension de l'intérieur et celui de l'analyse critique. Les entreprises collectives demeurent sans doute une des clés de la démocratisation de la société québécoise comme plusieurs de ces dirigeants et intellectuels l'affirment. À certaines conditions cependant, lesquelles ne sont pas toujours présentes, car nous sommes actuellement dans une phase plus réactive que proactive –au plan de la conjoncture politique actuelle-. Autrement dit **les politiques économiques et sociales progressistes ne sont plus à l'ordre du jour au Québec**, ce qui provoque davantage le repli des organisations sur leurs intérêts professionnels particuliers, même s'ils peuvent être dissimulés derrière le voile de l'intérêt général. Sans compter la concurrence entre organisations et, du côté de la recherche, un certain nombre de travaux dont le sens critique a fini par s'endormir avec le temps.

1. COOPÉRATION ET ÉCONOMIE SOCIALE: PETIT DÉTOUR HISTORIQUE ET POLITIQUE

«L'initiative économique n'est pas réservée aux riches ni n'est le monopole de l'entreprise privée»
J.-P. Vigier, directeur de la Société d'investissement et de développement international (SIDI), France.

Dans la plupart des pays du monde et depuis des décennies, des initiatives économiques populaires associent des gens pour **entreprendre autrement**. Plusieurs de ces initiatives de même que des dispositifs innovateurs d'accompagnement (en matière de financement, d'aide à la création d'entreprises et de soutien, la relance de communautés locales...) témoignent de pratiques de solidarité où l'économique et le social se croisent et interagissent. Lorsqu'il est question de création de richesse, il est faux de prétendre que seule la logique capitaliste prévaut. En fait plusieurs logiques guident l'essor du développement économique et social de nos sociétés : celle du marché assurément mais aussi celle de l'État et celle des entreprises collectives et de la société civile.

¹Ce cahier se veut une petite synthèse d'un ouvrage paru aux Presses de l'Université du Québec (PUQ) dont l'intitulé est *Les entreprises collectives, enjeux territoriaux et sociopolitiques de la coopération et de l'économie sociale*. Cet ouvrage se veut une **source de référence** et une **synthèse introductive** autour des principales dimensions de cette «autre» économie : 1) ses origines et ses conditions d'émergence; 2) ses fondements économiques, éthiques et sociaux et ses différentes approches (l'enjeu théorique); 3) ses organisations ou regroupements nationaux (l'enjeu démocratique); 4) sa contribution au développement des territoires (l'enjeu socioéconomique); 5) ses rapports aux pouvoirs publics et le bilan de la dernière décennie (l'enjeu politique); 6) son internationalisation (l'enjeu de la solidarité internationale). Le texte initial de ce cahier a servi de base à une communication dans le cadre d'un colloque organisé par le CRIDES (U.Laval), l'ARUC-ISDC (UQO) et une équipe de recherche en travail social de l'U.de Sherbrooke sous la direction de Jacques Caillouette à l'ACFAS les 5 et 6 mai 2008 *Intervention et développement des communautés : enjeux, défis et pratiques novatrices*.

Pour ce qui est du Québec en particulier, l'économie sociale en général, la coopération et la mutualité surtout, a de profondes racines sur l'ensemble du territoire. Alors que des organismes comme les centres de la petite enfance (CPE) ou les coopératives de santé sont apparus assez récemment, les coopératives agricoles et financières de même que les mutuelles (d'assurances) ont déjà dans plusieurs cas plus d'un siècle d'histoire. Elles ont souvent joué et jouent encore un rôle central dans le développement économique et social du Québec. De plus, les coopératives forestières, les coopératives de travail, les coopératives en milieu scolaire, les coopératives funéraires, les coopératives d'habitation et d'alimentation de même que les coopératives de solidarité multiservices font de même depuis 10, 20, 30 ou 40 ans.

La proposition qui inspire l'ensemble ce texte est qu'il y a au Québec **une «économie sociale coopérative» (à dominante d'entreprises collectives) et une «économie sociale associative» (à dominante d'entreprises sociales)**. De même nous affirmons qu'il y a **deux familles dans cette économie sociale et des regroupements qui leur correspondent**, poursuivant et approfondissant ce que le RISQ de la première période affirmait dans ses travaux (RISQ, 2004).

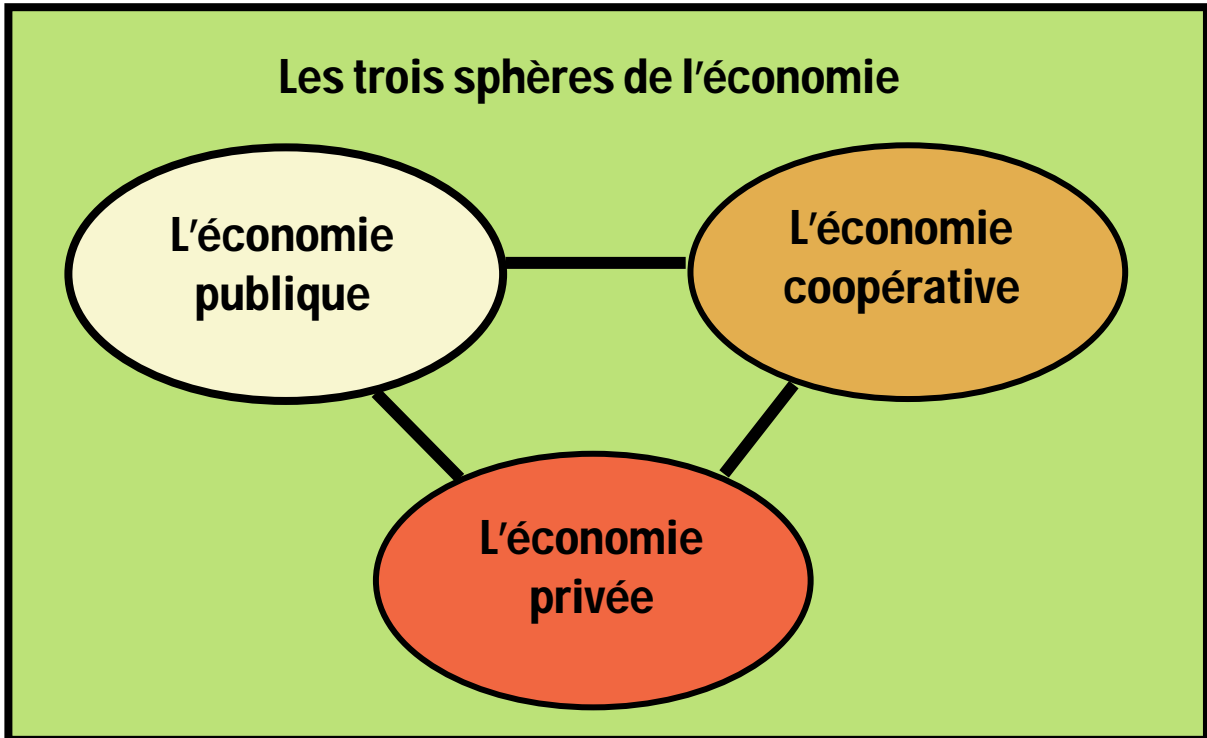
Petit détour historique d'abord : l'économie sociale nous rappelle en effet en premier lieu ce 19^e siècle, dans les pays du Nord, là où les mouvements sociaux ont cherché les voies d'une économie plus humaine, les voies d'une création de richesses qui **ne se réduit pas à l'économie de marché**. Des sociétés d'entraide devenues par la suite des mutuelles, des coopératives ou des associations ont pris forme dans la mouvance du mouvement ouvrier de l'époque (Gueslin, 1998). Bref, il y a une **économie plurielle**, notion relativement récente évoquée dans certains travaux de l'OCDE (1996) et celle de «modèle de développement» (Bourque, 2000). Autrement

dit des économies, certes avec marché, mais surtout des économies où l'intérêt général est plus fortement présent si les économies publiques et coopératives/associatives y sont bien vivantes. Tel est aussi le sens de l'idée d'une économie où l'ensemble des entreprises subissent la sanction du marché (l'impératif de croissance) sans que s'éclipsent d'indispensables règles du jeu favorisant un développement économique au service de la société. Mais ce développement et cette démocratisation de l'économie ne sont rendus possibles que par un incessant rapport de forces entre les différents pôles de développement que sont l'entreprise privée, l'entreprise publique et l'entreprise collective².

C'est ce qu'expriment à leur manière les économistes Bartoli (2003) et Petrella (2007) dans leurs plus récents travaux. Bartoli affirme que définir l'économie aujourd'hui n'est pas une tâche aisée parce qu'il existe autant de définitions de l'économie que de courants politiques mais qu'une des approches les plus pertinentes est sans doute celle des tenants de l'économie «plurielle», autrement dit de la «coexistence et de la complémentarité de la sphère marchande, non marchande voire d'un tiers secteur» tout en considérant que ces trois sphères ne sont «ni en position d'indépendance réciproque ni en opposition catégorique» mais imbriquées et en interaction (Bartoli, 2003 : III et IV). Petrella va dans le même sens dans son dernier ouvrage en présentant sa conception de l'économie autour de trois sphères, la privée, la publique et la coopérative (voir le tableau suivant) :

²Hall et Soskice (2001) parlent d'«économies de marché libérales» et d'«économies de marché coordonnées», ces dernières étant celles auxquelles nous faisons référence : intervention plus marquée de l'État, présence plus forte de la société civile (syndicats, entreprises collectives...).

Du social vers l'économique et de l'économique vers le social
Les trois sphères de l'économie



Source: Ricardo Petrella (2007). Pour une nouvelle narration du monde, p.128

Il propose également de faire des priorités : l'économie privée capitaliste étant prédominante, il suggère «la refondation et le développement de l'économie publique à partir de la primauté des biens et services communs mondiaux et la promotion et l'expansion de l'économie coopérative, spécialement au niveau des communautés locales, régionales et continentales»³ (Petrella, 2007 : 127 et 128)

Au cours des deux dernières décennies, cette nouvelle économie sociale est en effet devenue le lieu d'un enjeu crucial: celui du renouvellement des formes de développement des communautés locales. La mobilisation sociale à laquelle elle a donné naissance a donc été particulièrement forte à partir du début des années 1980. Elle s'est réalisée autour de trois types d'initiatives :

- a) des initiatives de formation à l'emploi à partir d'associations à visée pédagogique

favorisant des apprentissages divers liés au marché du travail ou des entreprises d'insertion socio-professionnelle (Defourny, Favreau et Laville, 1998);

- b) des initiatives de développement de services de proximité de type services de garde, restauration populaire, aide à domicile, logement social... (Vaillancourt et *al.*, 2003; Fréchette, 2000).

³À propos de la sphère de l'économie coopérative, il fait la remarque suivante : «que certains appellent aussi économie sociale, économie équitable ou économie solidaire» (p. 126).

- c) des initiatives de développement de services de proximité de type services de garde, restauration populaire, aide à domicile, logement social... (Vaillancourt et *al.*, 2003; Fréchette, 2000).

Ces expériences ont souvent été le **produit d'un croisement de l'association et de la coopération** (Perri 6 et Vidal, 1994). Cette **nouvelle économie sociale** est plus ou moins proche, selon les cas, des composantes plus anciennes de l'économie sociale (Bidet, 2000) parce qu'elle dispose, pour l'essentiel, des mêmes grands traits distinctifs par rapport à l'entreprise privée c'est-à-dire qu'elles sont :

- 1) des entreprises qui, à l'origine, sont des regroupements de personnes avant que d'être des regroupements de capitaux;
- 2) des entreprises et des organisations dont la propriété est collective, propriété des usagers et/ou des salariés;
- 3) des entreprises caractérisées par un fonctionnement démocratique inscrit dans un statut juridique d'association, de coopérative ou de mutuelle (ou dans des dynamiques associatives, coopératives ou d'entraide plus ou moins informelles);
- 4) des entreprises dans lesquelles le patrimoine est collectif, les surplus, profits et ristournes étant de caractère inaliénable;
- 5) des entreprises dans lesquelles on retrouve une catégorie nouvelle d'acteurs, des gens issus de milieux qui n'ont généralement pas baigné dans le monde de l'entreprise ni dans un environnement favorable à leur participation directe sur ce terrain.

En termes plus généraux, le **sens premier et fondamental** attribué aux entreprises collectives est de **s'associer pour entreprendre autrement** selon l'heureuse formule de D. Demoustier (2001) . De tous les débats de définition à propos de l'économie coopérative, sociale et solidaire, il nous semble que cette formule soit la plus pertinente et la plus appropriée de toutes car le fait de la définir comme «une association pour entreprendre autrement» rend compte des trois dimensions de cette action collective sans en privilégier une au départ : la dimension sociale (s'associer), la dimension économique (entreprendre) et la dimension politique (le «autrement»)⁴. Selon les cas et les périodes, une dimension (ou deux) peut prendre plus de place que d'autres mais les trois sont partie intégrante de dynamique.

⁴ À partir de là, on comprend mieux l'ambiguïté de la notion d'«**entreprise sociale**». Celle-ci est pour l'essentiel, dans sa version américaine, liée à l'initiative d'individus doués d'un certain charisme et de ténacité qui développent des entreprises de nature privée sur le marché en véhiculant une finalité sociale quelconque (voir à cet effet Bornstein, 2005, l'expérience de la Fondation Ashoka dont il trace les principaux contours). Plus intéressante et plus précise, la définition européenne du groupe EMES où le caractère collectif est très présent (Defourny, 2001 et Defourny et Nyssens 2006). Au Québec, l'Institut du nouveau monde (INM) a rapatrié cette notion en affirmant qu'elle peut avoir divers visages : privé, à but non lucratif ou coopérative pourvu que cela réponde à un besoin social. Une première clarification s'impose : l'univers de ces «entreprises sociales» demeure généralement - à la différence de la notion d'entreprise collective - à l'intérieur d'un champ spécifique, comme le sont les coopératives sociales italiennes qui l'ont forgé, c'est-à-dire celui du «welfare» et de la mouvance engagée dans la transformation des appareils institutionnels de l'État-providence des secteurs de la santé, des services sociaux et de l'insertion sociale par le travail.

L'entreprise collective comme mobilisation sociale : les trois dimensions

S'associer	Besoins de toute nature permettant de se regrouper dans des organisations démocratiques	Dimension sociale
Entreprendre	Affronter le marché dans la production de biens et de services	Dimension économique
Autrement	Pluralité d'engagements citoyens avec des mobiles sociopolitiques divers	Dimension politique

Plusieurs variantes de cette définition de base sont possibles les unes insistant plus sur la dynamique organisationnelle et sur le modèle coopératif (Vienney, 1994), d'autres sur la dimension politique et de transformation sociale par des pratiques solidaires liées au développement de différents services de proximité (Laville, 2000), d'autres encore sur sa contribution économique et socio-institutionnelle (Bidet, 1997; Defourny et Monzon Campos, 1992) ou sur sa contribution socioéconomique au développement (Develtere, 1998). Mais **le dénominateur commun** est le suivant : **ce sont des organisations à caractère économique** (créant de la richesse), **au service d'un groupe ou d'une communauté** (les membres et/ou la population sur un territoire) **et misant sur la solidarité de diverses façons** (une finalité sociale explicite conjuguée à sa finalité économique, un fonctionnement démocratique, un regroupement de personnes et non d'actionnaires et une inscription des profits dans le patrimoine collectif).

Au XX^e siècle, **la coopération et l'économie sociale en général deviennent un secteur économique spécifique** et contribuent de fait à rendre l'économie plus socialement responsable. C'est dire par là que toute une partie de l'économie prend ses distances et **se démarque des lois du marché tout comme de**

la seule régulation publique. Elle se positionne dans un mode de production et d'affectation des bénéfices qui lui est propre et en mettant en œuvre des principes d'organisation **où la non-domination du capital se traduit dans les statuts mêmes de ces entreprises.** D'où que Demoustier (2001), partant de l'existence effective de ce secteur spécifique, avance que l'économie sociale consiste à «s'associer pour entreprendre autrement». Ce faisant elle réintroduit dans l'économie sociale les trois dimensions dont elle est porteuse (sociale, économique et politique) à la différence de Dacheux et Laville (2003) qui insistent sur l'engagement citoyen en surdimensionnant le caractère politique de cette forme d'économie. En mettant ainsi l'emphase sur sa **dimension politique**, ils établissent une différence de nature – à notre avis peu pertinente entre l'économie sociale (trop économique) et l'économie solidaire d'abord défini comme un engagement citoyen. Ici la question posée renvoie à la contribution et à la légitimité de ces initiatives à côté et en interface avec l'État et le marché : créent-elles ou non du lien social et contribuent-elles ou non à de nouvelles régulations sociales (Comeau et *al.*, 2001). On notera aussi que certains travaux s'intéressent davantage à l'économie sociale émergente, instituant plutôt qu'instituant en mettant l'emphase **sur son utilité sociale et**

écologique (Lipietz, 2001)⁵.

L'apport de l'économie sociale ne se limite évidemment pas à des emplois et aux «entreprises sociales engagées dans le secteur de la santé, des services sociaux et de l'insertion par exemple. On n'a qu'à penser à la gestion collective de l'offre que le syndicalisme agricole a générée, au mouvement coopératif dans les secteurs de l'agriculture, de l'assurance (mutuelles), de l'épargne et du crédit (Desjardins) et à son impact sur le développement économique du Québec, aux fonds de travailleurs qui réutilisent les épargnes de retraite de leurs membres dans le développement de PME en région, aux coopératives de solidarité multi-activités du petit commerce de quartier ou de village (dépanneur, station d'essence, quincaillerie, centre d'horticulture...), à la récupération et au recyclage d'ordinateurs et d'appareils ménagers, aux coopératives éoliennes, aux bases de plein air d'un tourisme social, au développement d'entreprises culturelles ou aux coopératives de santé. Tout ça, ce sont des exemples probants qu'il est possible de «s'associer pour entreprendre autrement».

2. L'ACTUALITÉ NOUVELLE DE LA COOPÉRATION ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE: LA SORTIE DE L'ÉCLIPSE

On assiste depuis plus ou moins deux décennies à un **renouveau de la coopération et de l'économie sociale** en général un peu partout dans le monde. Au Québec, ce renouvellement passe par les coopératives de développement régional (CDR) dans les années 80-90, notamment en dehors des grands centres urbains, et par une nouvelle forme de coopérative, la coopérative de solidarité. Les coopératives ont un regroupement national, le **Conseil québécois de la coopération et de la mutualité** (CQCM), le plus ancien des regroupements québécois d'économie sociale. Ce renouvellement passe aussi par des initiatives sectorielles plus récentes issues du Sommet du gouvernement du Québec en 1996 (petite enfance, ressourceries, entreprises

d'insertion...) regroupées surtout au sein du **Chantier de l'économie sociale**. Ces deux regroupements exercent des fonctions politiques, des fonctions de soutien et de représentation auprès des gouvernements en la matière et sont des lieux de concertation, de formation et de délibération dans le développement d'entreprises collectives et d'entreprises sociales.

C'est en particulier, la **transformation de l'État-providence** dans de nombreux domaines et l'affaiblissement du service public de proximité qui lui correspond de même que la **crise de l'emploi** qui ont fait émerger de **nouvelles demandes sociales** pour de plus en plus de personnes auparavant protégées, traduisant ainsi des besoins peu satisfaits par le marché ou par l'intervention publique. L'identité collective a aussi été un ferment pour générer de nouvelles initiatives socio-économiques.

Mais la condition d'identité pose sans doute davantage problème que la condition de nécessité. Une série de facteurs jouent contre cette identité collective : l'individualisme ambiant de même que la crise des dispositifs traditionnels de socialisation (la famille, l'école, le réseau de voisinage, le syndicalisme, l'action politique ouvrière, etc.). Toutefois, il existe encore aujourd'hui un terreau où s'enracinent de véritables dynamiques collectives et où naissent de nombreuses alternatives.

⁵Ce secteur est-il important? Économiquement parlant, il n'est pas un poids lourd. Il représente globalement 8 à 10 % de l'économie des pays développés en termes d'emplois (CIRIEC, 2000). Il ne faut cependant pas sous-estimer son importance. L'enquête du CIRIEC menée à l'échelle européenne avance des données fort significatives : près de 9 millions d'emplois (8 879 546) pour les 15 pays de l'Union Européenne avec des pointes pour certains pays tels les Pays-Bas (16,64% de l'emploi salarié du pays) ou le Danemark (13,85%). Et puis il y a une donnée majeure à l'effet que les secteurs occupés par l'économie sociale sont des secteurs socialement stratégiques : l'éducation, la santé, les services sociaux, l'environnement ou la culture à une hauteur allant jusqu'à 50 % de ces derniers dans plusieurs pays.

Ce terreau, c'est celui des mouvements sociaux. Le foisonnement contemporain de mouvements (femmes, jeunes, écologiques, pour la paix...) n'est certes plus souvent l'expression d'identités collectives globalisantes. Mais il témoigne de prises de conscience collectives face aux défis présents. Les exemples les plus marquants sont sans doute : 1) l'émergence de nombreuses initiatives de lutte contre la pauvreté de collectivités locales et régionales qui refusent de se laisser enfermer dans une culture d'assistance; 2) la percée dans de grandes organisations et institutions internationales, de thèmes tels ceux de l'économie sociale et solidaire, du commerce équitable, de la finance communautaire, du capital social, etc.

Le renouvellement de l'économie sociale et ses difficultés

Ces initiatives éprouvent cependant des **difficultés** que l'on pourrait résumer de la façon suivante:

- 1) d'abord la difficulté pour les entreprises collectives de maintenir la dynamique participative initiale. Concevoir que les personnes qui travaillent dans une entreprise sont des associés ne va pas de soi. Historiquement, certaines de ces entreprises ont échoué mais d'autres ont remarquablement réussi bien que les formes de cette participation puissent s'être fortement modifiées avec le temps (l'expérience de Mondragon au Pays basque en Espagne ou de Desjardins au Québec en témoignent). Mais cette association, cette participation dans l'entreprise n'est jamais acquise. C'est un construit social.
- 2) ensuite, pour les initiatives issues du monde associatif (à la différence du monde coopératif), il apparaît difficile de développer une culture d'entreprise rendue nécessaire par la présence d'activités sur le marché alors qu'elles ont longtemps baigné dans une culture de financement public (de l'État national ou

de l'aide internationale);

- 3) la difficulté de ce type entreprise de définir leur horizon propre en étant «coincées» entre l'entreprise privée qui a ses règles et sa logique tout en opérant sur le même marché (par exemple dans le secteur de la récupération et du recyclage) et les services publics qui peuvent se sentir menacés;
- 4) la difficulté de faire reconnaître par les pouvoirs publics l'importance et la pertinence de logiques intersectorielles là où le fond de l'air a depuis longtemps été celui de logiques sectorielles et de programmes compartimentés et ciblés.
- 5) La difficulté de transiger, à partir d'un certain seuil de développement, avec la transformation de structures démocratiques qui misaient fortement sur le bénévolat et le militantisme mais dans lesquelles les professionnels ont commencé à occuper une place de plus en plus grande.

Ces difficultés sont évidemment utilisées par certains pour se débarrasser d'une notion trop encombrante pour la compréhension qu'ils ont des mouvements sociaux identifiés à la seule résistance politique. Mais partout dans le monde, après l'éclipse des 30 glorieuses, sont réapparues cette notion et un ensemble relativement nouveau de pratiques qui peuvent se regrouper sous cette notion.

3. LA FERTILISATION CROISÉE DES ENTREPRISES COLLECTIVES ET DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DU QUÉBEC

On ne fait pas société sans territoires organisés sur la base d'un développement durable et solidaire. Face à la montée de la mondialisation néo-libérale, face à la crise de l'emploi et à celle des services publics qui lui sont concomitants, les communautés et les régions ont vu leur rôle redéfini: des régions gagnent (Benko et Lipietz, 1992), des régions perdent (Côté et al., 1995) et d'autres gagnent et perdent tout à la fois

(Doucet, Favreau et Robitaille, 2007). Tel est l'enjeu socioéconomique dans lequel les entreprises à propriété collective s'inscrivent.

Les entreprises collectives sont présentes dans un grand nombre de secteurs et dans bon nombre de régions du Québec. Mais elles sont très peu actives dans la grande industrie (exception faite du monde agricole et bancaire) et au plan macro-économique (sauf exception comme Desjardins par exemple).

En revanche, elles donnent leur pleine mesure dans le développement de communautés et des régions. La contribution de ces entreprises et du mouvement qui lui correspond est largement méconnue tout en constituant souvent un point aveugle pour les décideurs (le secteur existe bel et bien mais il est souvent dilué dans un tout indifférencié, le monde des entreprises). Or de ce mouvement plus que centenaire, il convient de dire deux choses importantes lorsque vient le temps de reconstituer son itinéraire au Québec: à l'origine des initiatives de ce dernier, il y a d'abord l'insécurité des classes populaires du Canada français (comme on disait à l'époque), les inégalités sociales fortes vécues par ce groupe national au sein du Canada. À l'origine de ses initiatives, il y a aussi l'appartenance à un groupe, l'identité, la volonté de «vivre ensemble» d'une communauté particulière. À l'origine de ces initiatives, il y a finalement aussi le rêve d'une société socialement juste et équitable. Tels sont **les trois moteurs d'action collective** qui ont fait émerger cette économie chez nous : **le besoin, l'identité, le projet d'un autre monde** (Defourny, Favreau et Laville, 1998). Il y a donc, en premier lieu, des communautés (des territoires) et des groupes sociaux acculés à la précarité ou encore asservis par les conditions qu'impose un développement extraverti. Ce qui a conduit des gens à mener un combat contre la dépendance laquelle doit impérativement passer par un développement de l'intérieur, qu'on nomme aujourd'hui développement solidaire et durable (Jean, 2007).

En même temps, la question qui se pose, c'est celle de l'impact réel sur l'ensemble de la

société québécoise des entreprises collectives et des différentes «familles» de l'économie sociale ? La nouvelle jeunesse du concept très ancien d'économie sociale ou, si l'on préfère, **l'actualité nouvelle des coopératives et de l'économie sociale ne nous dispense pas d'un examen critique**. Tout en recherchant une convergence des différentes «familles» de l'économie sociale, une étude des **structures de soutien et de représentation politique** des entreprises collectives s'impose. Elle constitue un révélateur par excellence de la **qualité démocratique** de ces organisations et de leurs réseaux. Les raisons de leur existence sont diverses mais certaines sont devenues au fil du temps essentielles : 1) en premier lieu, celle d'être un relais entre les initiatives locales et les pouvoirs publics ; 2) deuxièmement, celle de la nécessaire promotion auprès de l'ensemble de la population des produits et des services de ce type d'entreprises mais aussi la promotion des valeurs de ce type d'entreprises ; 3) ensuite, celle d'offrir des services aux membres ; 4) puis, celle d'aider au développement de partenariats divers (Defourny, 2002 : 62-63).

L'économie sociale a de profondes racines dans nos régions et dans notre histoire, ce qui fait qu'aujourd'hui, **les entreprises collectives québécoises** – coopératives, mutualistes et associatives – ont un **chiffre d'affaires global de plus de 20.7 milliards de dollars et emploient environ 132 000 personnes** sans compter les **milliers de dirigeants bénévoles** (plus de 20 000 dans le seul mouvement coopératif). À la force de frappe de Desjardins et des coopératives dans leur ensemble, réunies sous le chapeau du **Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)** s'ajoute, depuis le milieu des années 90, celui du **Chantier de l'économie sociale**, un regroupement surtout d'entreprises «associatives » (OBNL) comprenant CPE, entreprises d'insertion, organismes sans but lucratif d'habitation, ressourceries, etc., issues le plus souvent d'un mouvement communautaire urbain engagé dans la lutte contre la pauvreté. Sans compter celle des syndicats qui par leurs fonds de développement et autres dispositifs (caisses d'économie...)

peuvent avoir un préjugé favorable -sinon une politique de développement- à l'égard de ce type d'entreprises.

Économie coopérative, sociale et solidaire : des notions cousines mais des histoires particulières

Conceptuellement, les coopératives et les OBNL de même que les mutuelles sont des familles d'un même ensemble qu'on appelle l'«économie sociale ». Cela est très clair notamment dans l'article d'introduction de Defourny et Develtere (1999) et dans le Guide d'analyse du RISQ (2004). Cependant, au Québec, l'expression prête à confusion puisque qu'un regroupement, le Chantier de l'économie sociale, en détient en quelque sorte l'appellation tandis que la mouvance syndicale – qui par

faire converger objectifs économiques et finalité sociale. Ce qui les distingue des entreprises marchandes ou d'État, c'est-à-dire publiques. En ce sens, elles constituent un tiers secteur à à côté et en interface avec l'entreprise privée et l'entreprise publique.

Emplois, entreprises, chiffre d'affaires, taux de survie et de croissance des entreprises collectives et sociales

Économie coopérative et mutualiste (source : Direction des coopératives, MDEIE, 2007)	Économie associative (source : Chantier, 2002 dans RISQ 2004, p.5 ⁷)
3 233 coopératives et 39 mutuelles	3 941 OBNL
87 461 emplois (dont 43 272 dans les non-financières) 20 000 dirigeants bénévoles	45 080 emplois
20.7 milliards de dollars (dont près de 9 milliards de chiffre d'affaires dans les non-financières)	1,3 milliard de dollars

leurs fonds de développement et autres dispositifs appuient des entreprises collectives (coopératives ou associatives) – utilise la notion d'économie solidaire et que le mouvement coopératif a tendance à se définir d'abord par l'identité coopérative. Ces trois expressions – coopérative, sociale ou solidaire – sont révélatrices d'histoires, de cultures organisationnelles et même de visions différentes du développement économique et social⁶. Elles ont par ailleurs toutes une caractéristique centrale commune : ce sont des entreprises à propriété collective cherchant à

⁶La comparaison internationale peut aussi nous induire en erreur. Par exemple en France, à la différence du Québec, la notion d'«économie sociale» est principalement portée par la famille coopérative et mutualiste et celle d'«économie solidaire» par des associations (des services de proximité du type CPE ou des entreprises d'insertion).

⁷Le Chantier tout comme le Comité sectoriel de la main d'œuvre (CSMO ESAC) ne disposent pas de données plus récentes que celle de 2002 ni de suivi sur la survie et la croissance des OBNL engagées dans l'entrepreneuriat collectif.

Taux de survie des entreprises coopératives au Québec

Entreprises	Taux de survie sur cinq ans	Taux de survie sur 10 ans
Taux de survie moyen des coopératives	64 %	46 %
Taux de survie moyen du secteur privé	36 %	20 %

Source : MIC (1999)

4. L'ÉCONOMIE SOCIALE QUÉBÉCOISE: AMENER LE DÉBAT PLUS LOIN

Une approche plus politique s'impose

Les regroupements nationaux d'économie sociale et les liens qu'ils entretiennent entre eux et avec les autres au plan politique (par delà les questions de reconnaissance) sont l'angle mort de la plupart des travaux de recherche en économie sociale au Québec depuis 10 ans. Face à cette question où zones de collaboration et zones de tension se croisent régulièrement⁸, c'est donc une autre approche que celle de la sociologie économique qu'il faut convoquer pour compléter l'analyse et répondre à certaines questions souvent laissées sous le boisseau. Par exemple, d'aucuns prétendent que le Chantier de l'économie sociale représente l'ensemble de l'économie sociale. D'autres affirment que l'économie coopérative est la forme la plus achevée de l'économie sociale. Quelles réponses la recherche permettait-elle d'offrir à cet égard? Ce texte ouvre **une nouvelle avenue de recherche** susceptible de déborder la seule sociologie économique des entreprises collectives, insuffisante à notre avis. D'abord qui représente qui? Comment les formes de soutien et de représentation des regroupements nationaux aux organisations membres ont-elles évolué dans la dernière décennie? Quelles sont les principales bases sociales de chacun des regroupements? Quelles formes de collaboration se sont-ils données? Comment s'expliquer les rivalités entre eux?, etc.

Au plan plus général, ce que nous préconisons vient modifier la perspective généralement utilisée puisque nous abordons l'économie sociale **d'abord par ses fonctions politiques** et

donc par l'étude des processus politiques effectifs (Grossman et Saurugger, 2006; Offerlé, 2002), notamment **les rapports stratégiques** que les organisations développent entre elles et au cœur desquelles il y a tout à la fois défense de causes sociales et défense d'intérêts professionnels. Plus spécifiquement, on peut alors comparer les deux regroupements autour des **différents répertoires d'action**: non seulement le poids économique des entreprises (emplois, actifs...) mais aussi des regroupements en présence soit leur enracinement régional et leur présence sectorielle, leur histoire sociopolitique propre; leur culture démocratique; leur stratégie principale dans les rapports qu'ils entretiennent avec les pouvoirs publics; leur financement externe et interne; leur présence internationale...

Autrement dit, «le dévouement du personnel salarié ou bénévole et les références affirmées à des valeurs morales ou idéologiques ne garantissent pas la qualité des actions» comme nous le disait un jour un chercheur français à propos des ONG. C'est dire que l'autorégulation n'offre pas de garantie suffisante. Comme toute autre organisation dans une société démocratique, les réseaux inscrits dans des dynamiques sociales se doivent d'être présentés comme elles sont et non uniquement pour ce qu'elles prétendent être même si leur imaginaire est sans aucun doute partie intégrante de leur action.

⁸Un exemple de ces tensions remonte à 2004-2005 à propos du projet du gouvernement du Québec de modifier le droit associatif.

Donc, comment elles se comportent politiquement, c'est-à-dire, en premier lieu, leur fonctionnement et leur vitalité démocratiques (leurs rapports aux membres) ; deuxièmement, leur interaction avec les autres et entre elles ; troisièmement leur capacité d'autonomie par rapport aux pouvoirs publics.

L'économie sociale : deux familles d'entreprises, la famille coopérative et mutualiste et la famille associative

La notion d'économie sociale au Québec est entrée dans l'espace public québécois depuis plus de 10 ans avec le Sommet sur l'économie et l'emploi du gouvernement du Québec en 1996. Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) affirme à ce propos :

Aujourd'hui l'économie sociale a acquis une reconnaissance comme forme de développement et en tant que composante du développement local et régional... elle est notamment représentée par deux regroupements :

- 1. le Chantier de l'économie sociale, dont la principale mission est de promouvoir l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socio-économique du Québec et ce faisant, de faire reconnaître le caractère pluriel de notre économie.*
- 2. le Conseil de la coopération du Québec dont la mission est de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif québécois et ce, en accord avec les principes et les valeurs de l'Alliance coopérative internationale (ACI).*

L'économie sociale n'est pas un bloc monolithique. Tant par les secteurs d'activité économique choisis que par les populations visées et les modes de fonctionnement, les entreprises qui y appartiennent se placent sous le signe de la diversité, de la pluralité et de la flexibilité. Ces organismes et ces entreprises partagent les mêmes valeurs et principes... mais présentent par contre des situations et des réalités très différentes selon leur secteur d'activité, leur structure politique, leur maturité organisationnelle, etc. (RISQ, 2004 : chap.2, p.2 et 3).

Cette citation, en apparence anodine, induit deux choses importantes presque jamais abordées dans la recherche en économie sociale : 1) la reconnaissance de l'existence de plusieurs regroupements nationaux d'économie sociale au Québec ; 2) l'existence de zones de collaboration mais aussi de tension entre les différentes composantes de cette économie sociale.

Dans le cas du Québec, les **coopératives et les mutuelles**⁹ se sont regroupées au sein d'une même organisation, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM).

⁹Les mutuelles sont cette autre famille de l'économie sociale liée au monde de l'assurance et issues des sociétés d'entraide des débuts du 19^e siècle.

De son côté, le **monde associatif** n'est pas d'abord formé d'OBNL entreprenantes mais de deux types d'embranchements dont le plus important est celui des organisations communautaires : 1) les «organisations communautaires autonomes» qui se distinguent par leurs activités à dominante sociale ou sociopolitique dont la majorité évolue au sein du Comité aviseur de l'action communautaire autonome (ACA) en étant regroupées au plan sectoriel dans 23 «fédérations» et sur le plan territorial dans un certain nombre de réseaux à vocation régionale. Le Comité aviseur de l'ACA agit comme interlocuteur commun de ces dernières auprès du gouvernement du Québec dans le périmètre immédiat du Secrétariat d'État à l'action communautaire autonome (SACA) ; 2) les entreprises d'«économie sociale» dans laquelle on retrouve des OBNL investies dans des activités économiques et dont un certain nombre sont regroupées au sein du Chantier de l'économie sociale¹⁰.

Vu sous cet angle il existe deux regroupements nationaux d'économie sociale au Québec évoluant sur le même registre. Le CQCM est un regroupement national mais un regroupement qui n'intègre que la famille des coopératives et des mutuelles. De plus, il réunit la principale famille de l'économie sociale, toutes générations confondues, et s'appuie sur une tradition de 65 ans de regroupement à l'échelle nationale, des ancrages territoriaux bien organisés et représentatifs du mouvement coopératif et mutualiste dans l'ensemble du Québec, les CDR, et des fédérations sectorielles de facture plus récente. Il est en outre relativement autonome financièrement et dispose de ses propres filières d'entrée au gouvernement comme interlocuteur politique reconnu. En ce sens, même si sa visibilité politique comme levier de changement social est très modeste, il représente la partie la plus substantielle de l'économie sociale parce qu'il représente un mouvement historique de changement social qui remonte à un siècle et demi, et parce qu'il a su, avec ses hauts et ses bas, se renouveler sans cesse¹¹.

Le Chantier est aussi un regroupement national mais qui n'intègre, pour l'essentiel, que la famille associative en dépit de son discours politique de représentant de l'ensemble de l'économie sociale. Il exerce le leadership d'un courant entreprenant au sein du mouvement communautaire dans la dernière décennie, courant qui avait grand besoin, à l'échelle nationale, d'une représentation politique auprès des pouvoirs publics.

On peut déplorer l'existence de deux regroupements d'économie sociale. Mais il faut aujourd'hui, après près de 10 ans, constater que cette **forme d'unité** –un seul regroupement national- **ne s'est pas concrétisée dans les faits** et que les possibilités d'y parvenir sont plutôt minces, voire inexistantes¹².

¹⁰Le caractère entreprenant de ces OBNL n'est pas encore vraiment établi. Certains pourraient avancer qu'il faut par exemple 50% des ressources en provenance de la vente de produits et/ou de services pour être considérée comme une entreprise collective. D'autres vont se satisfaire de 10%. On ne peut enfermer l'économie sociale dans une frontière trop précise sans la dénaturer. Mais la marge entre 10% et 50% est considérable. À 50% de revenus propres, on est certainement plus proche de la rentabilité et du développement dans la durée. À 10% de revenus propres, on est plutôt dans l'«entreprise sociale» cherchant des réponses aux questions d'insertion sociale, de santé et de services sociaux auxquelles l'État préfère répondre par un financement public à ces initiatives plutôt que d'en assumer directement la responsabilité.

¹¹Ce n'est pas le propre du Québec. Des travaux récents font état de ce renouveau coopératif un peu partout dans le monde. Voir à cet effet Jeantet 2007 ; Fall, 2007 ; Defourmy, 2002.

¹²On peut objecter que le Sommet de l'économie sociale de 2006 a été un événement unificateur. Moment de grâce mais dans les faits il n'a suscité qu'une coalition... fugitive avec des appels au rassemblement. Voir à ce propos le numéro sur l'économie sociale de la revue *Développement social* (juin 2007, p. 22 à 25).

En bonne partie parce qu'en choisissant de se constituer formellement en association en 1999, le Chantier allait alors se préoccuper davantage de son propre devenir financier et politique –à savoir sa capacité d'influence et les moyens de financer ses opérations- que de l'intérêt collectif des différentes composantes à l'origine de la coalition.

L'architecture politique de l'économie sociale québécoise : éléments de bilan des relations entre les différentes familles

Rétrospectivement, l'expérience québécoise de la dernière décennie, si on situe la comparaison au plan international, est originale sur deux points :

- 1) des passerelles existent entre les différentes parties constituantes de l'économie sociale, entre l'«économie sociale coopérative» et l'«économie sociale associative» contrairement par exemple à la France où l'économie sociale (principalement coopérative et mutualiste) et l'économie dite solidaire (principalement associative) sont plus souvent qu'autrement polarisées¹³. Dans des travaux comparatifs entre le Québec et plusieurs pays d'Europe dans un ouvrage co-dirigé (Defourny, Favreau et Laville, 1998), nous avons avancé cette existence de passerelles... contrairement à la France de l'époque;
- 2) une cohabitation active des différents réseaux d'économie sociale avec les pouvoirs publics (d'un gouvernement nationaliste surtout) a réussi sur quelques enjeux de la décennie 90 dans la foulée du Sommet québécois sur l'économie et l'emploi (centres de la petite enfance, initiatives socioéconomiques d'insertion, services d'aide à domicile, coopératives de solidarité...). D'où la proposition de notre livre

(Comeau et *al.*, 2001) et de notre article (Vaillancourt et Favreau, 2001) sur cette cohabitation avec les pouvoirs publics.

Mais il faut revisiter en quelque sorte cette originalité de l'économie sociale québécoise car il y a un certain **retour à la case départ** en termes de perspectives. Il y a deux regroupements plutôt qu'un parce qu'il y a deux familles comme il y a deux grandes centrales syndicales de travailleurs. Et il n'est pas permis de dire non plus que le Chantier de l'économie sociale réunit l'ensemble de l'économie sociale tandis que le CQCM réunit principalement les grandes coopératives financières et agricoles. Quand on sait que la majorité des coopératives membres des fédérations du CQCM sont de petites et moyennes coopératives (Arteau, Brassard et Malo, 2005) et qu'en tout état de cause, toutes les coopératives, les anciennes comme les nouvelles, même les plus solides, sont menacées par la mondialisation (Gouvernement du Canada, *Collectivités sous pression, le rôle des coopératives et de l'économie sociale*, juin 2006).

Ce n'est pas particulier au Québec, les **deux familles** existent également comme telles **au Canada** et ont leur regroupement propre, d'un côté le Canadian Co-operative Association (CCA) pour les anglophones et le Conseil canadien de la Coopération pour les francophones et de l'autre le Canadian CED Network :

«Academics and policy-makers may refer to the third sector or the voluntary sector, but the concepts are largely abstractions.

¹³Laville s'est fait le théoricien de cette polarisation et de cette rupture (Laville, 2000 : 285-312 ; Laville 2003 : 27 à 35).

There are two areas of economy, however, that do stand out as being distinctively organized and profiled, and that they are understood to have social dimensions. These are co-operatives in one hand, and community economic development organizations on the other. Across Canada as a whole, co-operatives and CED are the best-organized and most highly articulated nuclei of what may be understood as the social economy» (Fairbairn, 2002 : 114).

Nous avons été partie prenante de la «thèse» d'un seul regroupement. Mais après cinq ou six ans de travail avec cette «thèse» en toile de fond, la recherche s'est peu à peu verrouillée autour de certaines questions qui sont devenues limitatives. Après mûre réflexion de notre part, **une autre avenue est apparue** : il y a une «économie sociale coopérative» (à dominante d'entreprises collectives) et une «économie sociale associative» (à dominante d'entreprises sociales). Et ces deux familles ont un regroupement qui leur correspond¹⁴.

5. L'ENJEU POLITIQUE DE LA COOPÉRATION ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AUJOURD'HUI AU QUÉBEC

Les réseaux de recherche travaillant sur les entreprises collectives et, de façon plus générale sur le devenir de la coopération et de l'économie sociale s'interrogent tous à des degrés divers sur **la question du renouvellement de l'État social**. L'État social dans des sociétés comme le Québec, a été parachevé à la fin de la dernière guerre, en s'appuyant sur trois piliers : 1) le développement d'un important service public (éducation, santé, infrastructures...); 2) une fiscalité redistributive de la richesse collective (aides sociales diverses, régimes collectifs de retraite...) et 3) une action sur l'économie et

l'emploi (politiques d'assurance emploi, d'insertion socio-professionnelle, de développement local et régional, politique à l'égard des coopératives...). Cet État social est partiellement en crise parce qu'il n'est toujours pas parvenu à sortir de la précarité quelque 20% de sa population active, parce qu'il a exclu la plus grande partie des citoyens et des travailleurs des processus de construction des grands services publics destinés aux communautés et aux régions (éducation, santé, formation de la main d'œuvre...) et qu'aujourd'hui les vertus du marché s'affirment en tentant de démontrer qu'il peut faire mieux que l'État dans nombre de domaines (privatisation de la santé, ciblage de la protection sociale, valorisation de l'assurance privée...). Par où passe aujourd'hui le renouvellement de l'État social au Québec? Quel type d'interface la coopération, l'économie sociale et les organisations communautaires ont-elles développé avec les pouvoirs publics depuis une décennie? **Tel est l'enjeu politique.**

En premier lieu, il y a la question **du rapport démocratique entre l'État et la société civile**. Il est généralement fort ambivalent. Les rapports entre l'État et la «société civile» ont beaucoup changé dans les deux dernières décennies. L'État a en effet délaissé en partie sa fonction d'architecte du développement économique (planification quinquennale, nationalisations, gestion de grandes entreprises publiques...) et accentué son rôle d'architecte des compromis sociaux.

¹⁴Des recherches sur le degré d'appartenance à l'un ou à l'autre des regroupements de la part des entreprises locales restent à faire. Aucune étude de ce type n'a été faite. La multi-appartenance -à laquelle le Chantier tient comme à la prunelle de ces yeux (ce qui lui permet de jouer dans les plates-bandes du Conseil)- fait aussi partie des sujets tabous qu'il faudra bien un jour étudier un tant soit peu sérieusement.

D'autre part, la «société civile» a aussi beaucoup changé : elle n'a plus d'acteur principal autour duquel se soudaient – à des degrés divers- d'autres acteurs sociaux, c'est-à-dire un mouvement ouvrier constitué autour de trois grandes organisations que sont le syndicalisme, le mouvement coopératif et les partis politiques de gauche. Et cela pendant plus d'un siècle¹⁵.

La notion de «société civile» ne comporte pas plus de cohérence forte (Cohen, 2003). Elle est hétérogène et souvent elle évolue dans le registre des revendications compétitives car ses différentes composantes (travailleurs, jeunes, femmes, régions, écologistes..) poursuivent rarement les mêmes objectifs et n'exercent pas non plus la même influence dans l'opinion publique et auprès des différents ministères de l'État. Bref, la «société civile» a des problèmes (à tous le moins une partie des organisations qui la composent): 1) celui de la représentativité ; 2) celui d'une base sociale faible ; 3) celui d'un manque de vision à moyen terme (la navigation à vue en fonction des intérêts professionnels de l'organisation) ; 4) une certaine opacité (la peur d'être redevables à la population par l'intermédiaire des médias).

De plus la bureaucratisation de l'État a eu, dans les dernières décennies, des effets importants sur la «société civile», celui d'accélérer la **professionnalisation** des organisations sociales, des associations citoyennes, des mouvements sociaux, professionnalisation qui demeure un impensé. Qu'est-à-dire ? Expliquons d'abord le cheminement-type de plusieurs organisations. À peu de choses près, il est le suivant : des militants s'engagent dans des secteurs relativement délaissés par l'État. On s'y dévoue pour une cause sociale (celle des jeunes, celle des quartiers défavorisés, celles des villages abandonnés, celle des lieux pollués, etc.). On finit par devenir des «professionnels» d'une de ces causes sociales, avec des postes permanents rémunérés, à temps plein ou à temps partiel, par un processus progressif d'accréditation ou de reconnaissance par les pouvoirs publics. Les stratégies d'action collective se déplacent alors de la mobilisation

militante et du contact direct et constant avec la population vers le lobby et la visibilité de son organisation laquelle recherche désormais l'accès à deux ressources majeures pour faire progresser les choses : le financement public et la reconnaissance de nouveaux métiers à la recherche d'un certain statut dans la société. D'où l'investissement considérable dans le marketing politique, notamment en organisant des séminaires, des colloques, des conférences régionales et nationales mettant à contribution de nouveaux «experts» que sont devenus un certain nombre de chercheurs ou d'intellectuels d'universités.

À un point tel que la professionnalisation est présentée comme inéluctable. Son sens premier est d'être montré comme hautement souhaitable. C'est aussi le sens premier accordé à l'autre notion, plus large mais du même registre, celle d'institutionnalisation. Dans ce nouveau contexte, la réflexion politique devient plus ou moins une perte de temps au profit de l'«échange sur les expériences» à priori considérées comme des innovations et l'intervention de ce type d'organisation est de privilégier l'action qui favorise l'obtention de postes variés de compétence d'ordre administratif (gestion, communication...), réguliers et permanents si possible, au détriment de l'action qui donne du sens. Les motivations de changement social sont alors constamment soumises aux contraintes d'une action rapide, d'une efficacité à court terme, d'une visibilité devenue indispensable et du crédit politique potentiel à obtenir sur le marché des «causes sociales». L'impulsion politique du projet fondateur qui lui est lié tient toujours lieu de discours mais, en pratique, il est passé au second plan au bénéfice de stratégies de reproduction.

¹⁵Voir à ce propos les études en sociologie et en histoire des mouvements sociaux, notamment Touraine, Wieviorka et Dubet, 1984.

La professionnalisation est-elle un progrès, un gain, une avancée ? Oui si la professionnalisation est explicitement pensée et balisée par des règles démocratiques nouvelles. Or, ce n'est pas souvent le cas. En fait, il y a **absence de réflexion sur la professionnalisation dans les organisations et la professionnalisation des organisations**. Car il s'agit bien de deux choses différentes : la première concerne l'incorporation des compétences sectorielles nécessaires, la seconde a trait aux organisations qui se font «bouffer» dans leur fonctionnement démocratique quotidien par les professionnels qui en viennent à exercer l'essentiel de la décision politique (Freyss, 2004).

Mieux ou pire, ils deviennent les membres les plus influents des conseils d'administration d'organisations partenaires. On a aussi de plus en plus recours aux professionnels pour faire le travail de représentation... en remplacement des militants et des dirigeants. Le déficit démocratique de la «gouvernance» associative est là c'est-à-dire la présence d'acteurs non-élus dans l'arène publique qui exerce les fonctions principales de l'organisation. Et, derrière un discours d'autonomie proclamée et réclamée,

une dépendance politique inavouée, des financements publics à une telle hauteur qu'il n'y a plus moins de se concevoir autrement. L'engagement social initial ne disparaît pas mais il change de sens et de cible. De mouvement social, on devient peu à peu **un groupe d'intérêt public**.

Dans un tel scénario, trois logiques sont à l'œuvre et se concurrencent mutuellement : 1) celle de la solidarité avec les populations desservie c'est-à-dire la proximité avec elles, la réciprocité entre organisations autour d'enjeux communs... ; 2) la logique de prestation ciblée de services c'est-à-dire la spécialisation renforcée dans la prestation de services, le recrutement sur la base de compétences spécifiques... et 3) la logique «corporatiste» c'est-à-dire la pratique du lobby, la continuelle recherche de nouvelles formes de reconnaissance auprès des pouvoirs publics et la concurrence avec d'autres organisations pour occuper le terrain, obtenir un meilleur financement... Cette dernière, dans certains cas, occupe souvent le devant de la scène tellement la généralisation des activités d'influence est passée au poste de commande.

De mouvement social à un groupe d'intérêt public

Indicateurs de changement au sein des organisations	Phase I : émergence	Phase II : institutionnalisation verticale
Base sociale d'une organisation	Militantisme et mobilisation sociale, coeur de l'action collective	Professionnalisation croissante de l'action collective, <i>dans</i> mais surtout <i>de</i> l'organisation
Objectif principal visé	Lutte contre les inégalités par la mobilisation sociale	Reconnaissance par les pouvoirs publics (financement et statut)
La priorité dans l'action collective	Développement d'un mouvement associatif démocratique	Développement de projets économiques et de services

Toutes les organisations ne vivent pas ce scénario bien qu'il soit, dans certains secteurs, prédominant. En fait, il y a **plusieurs voies possibles à la professionnalisation** pourvu que la chose soit débattue et non pas considérée comme une évidence. Les organisations font des choix différents. On peut minimalement voir trois types de choix se dessiner :

- 1) des organisations qui font le choix de se donner une large autonomie politique en combinant financement propre (avec un large noyau de sympathisants animés par des militants et soutenus par des donateurs) et financement public¹⁶ ;
- 2) des organisations qui font le choix de travailler prioritairement au niveau local, en misant beaucoup sur leurs militants et leurs bénévoles et sur l'autogénération de revenus en refusant d'être à la merci du financement public¹⁷ ;
- 3) des organisations qui font le choix de miser surtout sur leurs professionnels et d'aller prioritairement vers le financement public au point d'en faire leur assise principale¹⁸.

Dans la première catégorie d'organisations, il y a passablement d'argent, des salariés professionnels mais on garde relativement intact l'ambition de changement social parce que le membership est large et mis à contribution sur une base régulière. Dans le second cas de figure, le travail réalisé est plus discret, moins marketing politique mais il est fortement enraciné dans les communautés. Dans le dernier cas de figure, c'est la maîtrise du marketing politique...et du lobby politico-administratif qui prévaut plus que la mobilisation sociale qui s'est perdue en cours de route. La professionnalisation n'est pas seulement dans l'organisation, elle est l'organisation. Et la complicité avec les pouvoirs publics (avec des ministères et des services de l'État) un élément dominant. Or, il n'y a pas d'avancée sociale

sans militants ni d'autonomie politique réelle par rapport à l'État sans eux.

6. ENTREPRISES COLLECTIVES ET ÉTAT SOCIAL: PAR OÙ PASSE LE RENOUVELLEMENT

Compte tenu des limites identifiées précédemment, par où passe le renouvellement de l'État social? La proposition la plus couramment avancée est : par une économie régulée, plurielle et branchée sur le développement de nouveaux services collectifs. Dans le registre national, une économie plurielle promeut d'autres modes de production que celui de l'entreprise capitaliste, une économie régulée soumet les entreprises à des normes et l'État opère un retour à l'impôt plus progressif tout en favorisant le développement de services collectifs (publics ou d'économie sociale) pour encourager l'égalité entre les groupes sociaux et entre les régions dans la perspective d'un **État stratégique** (Côté, Lévesque et Morneau, 2005) ou d'un **État partenaire**.

Est-ce bien satisfaisant? Nous sommes de l'avis, comme certains l'avancent (Thériault, 2006 et 2003), que la notion «d'État stratégique» est une notion pauvre qui a trois limites :

¹⁶C'est plutôt le cas des organisations du mouvement pour la consommation responsable comme Équiterre (voir Nez, 2006).

¹⁷C'est le cas des centres communautaires de loisir et de leur fédération (voir Bellemare, Briand et Fréchette, 2003).

¹⁸C'est souvent le cas de nouveaux réseaux d'économie sociale nés dans la dernière décennie et de leur regroupement le Chantier de l'économie sociale (Favreau, 2005 et 2007).

- elle souffre de déficit politique par une trop forte insistance sur les fonctions régulatrices de l'État et pas assez sur les fonctions politiques c'est-à-dire le débat de société autour du bien commun, de la production et de l'exercice du pouvoir collectif.
- elle sous-estime les politiques publiques à vocation universelle (d'assurance) au bénéfice de l'assistance par l'intermédiaire d'associations citoyennes qui travaillent bien souvent de façon très ciblée en partenariat avec l'État).
- elle révèle une absence de référence au mouvement d'affirmation nationale qui sous-tend le social et l'économique au Québec car la construction partenariale avec l'État est conditionnée par la présence durable de partis politiques progressistes au pouvoir. Ce qui au Québec prenait surtout la forme, depuis quelque temps déjà, d'un nationalisme ouvert sur la société et sur le monde.

Bref, il faut un État qui rend capable («*enabling State*») mais aussi un État garant («*ensuring State*»), un État régulateur mais aussi un État démocratique dans lequel les partenariats opèrent sur la base de choix politiques d'abord et non sur la base principalement des activités d'influence de *lobbies* politico-administratifs.

Jusqu'à ce jour, comment le Québec tire-t-il son épingle du jeu au plan national pour se renouveler et quelle contribution les entreprises collectives y apportent-elles? Le Québec se distingue-t-il en Amérique du Nord en dépit des contraintes fortes issues du Consensus de Washington dominé par notre voisin du Sud qui fait prévaloir. Quelles sont ces contraintes? 1) en premier lieu, la supériorité des arrangements volontaires sur les arrangements collectifs dans lesquels l'assurance privée et les organisations communautaires et professionnelles trouvent une place de choix; 2) la diminution générale du poids de l'État; 3) l'affaiblissement du syndicalisme suspecté de défendre des

privilèges; 4) la politique d'aide aux pauvres par des associations (Merrien, 2007 : 839-854).

Le Québec et l'État social : une expérience originale de développement en Amérique du Nord

Au Québec, l'État pèse pour 48,6 % (au Canada pour 42,8 %) car il intervient fortement dans l'éducation, la santé, les services sociaux, l'accès aux médicaments... Sans compter que nous disposons d'un régime public de retraite et, avec Hydro-Québec, comme entreprise publique, d'une équité territoriale en matière d'énergie pour toutes les régions et d'un régime fiscal qui favorise la diminution des écarts entre les ménages¹⁹.

Dans la foulée des travaux d'Esping-Andersen (1990), Saint-Arnaud et Bernard (2003) classent le Québec, dans l'ensemble des provinces canadiennes, quasi dans une classe à part se rapprochant nettement plus des régimes européens sociaux-démocrates que des régimes «ultralibéraux» comme les États-Unis et... l'Alberta. Une partie de cette distinction s'explique par le fait qu'à la différence des États-Unis, le mouvement syndical québécois est numériquement et politiquement fort, le mouvement coopératif nettement plus important, le mouvement associatif activement présent sur l'ensemble du territoire du Québec depuis 40 ans en fournissant plusieurs services collectifs de proximité soutenus par un financement public... Puis, dans certains secteurs, des services publics cohabitent activement avec les communautés locales et les régions... Sans compter une économie publique forte (Caisse de dépôt, SGF...), faisant relativement bon ménage avec les grandes institutions du mouvement coopératif et de l'économie sociale (Mouvement Desjardins, fonds de travailleurs...).

¹⁹Selon l'étude de Godbout et St-Cerny de l'Université de Sherbrooke (Chaire de recherche en fiscalité, 2007) dont les résultats sont parus dans le journal La Presse du 19 janvier 2008, «les petits et moyens salariés sont nettement mieux au Québec qu'ailleurs» quant à la charge fiscale.

Le Québec des 40 dernières années ne s'est pas développé d'abord grâce à l'entreprise privée mais grâce à sa «révolution tranquille» qui a été pour l'essentiel une intervention de l'État adossée à une cohabitation active avec l'«autre économie» et les mouvements sociaux. Mais ! Car il y a un «mais»...

Le renouvellement de l'État social au Québec : une expérience fragilisée

Des différentes études entreprises dont nous avons fait la synthèse dans l'ouvrage que nous avons commis avec des collègues en 2001²⁰, il ressortait quatre grands constats :

- a) Une nouvelle approche de développement local a émergé qui croise l'économique et le social. Nos recherches à ce propos ont eu tendance à démontrer que, dans une certaine mesure, une nouvelle génération d'organisations a stimulé l'économie québécoise dans un sens qui tient davantage compte de l'intérêt général et donc du croisement des deux dimensions, sociale et économique, du développement. Du moins jusqu'à l'arrivée du gouvernement libéral de Jean Charest en 2003 grosso modo.
- b) La consolidation de la filière coopérative et de son regroupement national, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) dans les années 90 et l'introduction d'une nouvelle filière d'économie sociale dans le développement local et régional avec la réalisation d'un Sommet du gouvernement sur l'économie et l'emploi en 1996.
- c) Une approche de développement local concertée et partenariale qui a favorisé le renouvellement de l'État québécois en la matière par l'introduction de nouvelles politiques publiques. Notre ouvrage de 2001 tendait d'ailleurs à démontrer un certain rapprochement entre les divers organismes et institutions qui œuvrent au

développement local et régional.

- d) Le renforcement des territoires comme leviers de développement par l'élaboration de planifications stratégiques régionales et locales concertées confirmaient que nouveaux acteurs tendaient à privilégier des logiques de développement transversales plutôt que des logiques par programmes ou par population cible.

Comme l'expérience québécoise de cette période le révèle, même si l'État national demeurait le principal lieu d'institutionnalisation et de définition des règles institutionnelles, l'espace national n'était plus le seul espace de référence. La région, le local, le quartier, le village se sont en quelque sorte affirmés comme espaces pertinents d'action et de référence par l'intervention de ces acteurs nouveaux. De plus dans le contexte de ces années 80 et 90, certaines organisations de la société civile sont devenues des actrices en partie incontournables. Ces initiatives ont rendu encore plus manifeste le fait que la grande entreprise, la PME et l'État national ne sont pas les seuls lieux de création de richesse et de citoyenneté active.

Mentionnons cependant que la «**néocorporatisation**» du social, c'est-à-dire l'emprise de certaines organisations de la société civile sur les processus de consultation et d'élaboration de nouvelles politiques publiques, **est une réalité qui guette** depuis plusieurs années **les partenariats** antérieurement développés : participation non critique aux instances publiques de concertation, affaiblissement de la mobilisation des communautés, professionnalisation bureaucratique des nouvelles organisations et institutions, et finalement, concurrence entre elles pour l'obtention de nouvelles ressources devenues plus rares.

²⁰Comeau, Y., L. Favreau, B. Lévesque et M. Mendell (2001). *Emploi, Économie sociale et développement local : les nouvelles filières*. Éd. des Presses de l'Université du Québec, Québec.

Mentionnons aussi que ces initiatives ont une place bien fragile parce que les partis qui se succèdent au pouvoir ne maintiennent pas à l'ordre du jour des politiques progressistes en la matière. Ce qu'on croyait acquis là où il y avait du renouvellement ou de l'inédit a été sérieusement compromis.

Plusieurs de ses politiques ou mesures progressistes qui nous faisaient croire à un renouvellement important des politiques publiques sont devenues **des politiques publiques incertaines** : asymétrie contractuelle d'une organisation à l'autre; manque de vision politique à moyen terme dans bon nombre d'organisations qui naviguent à vue; instabilité relative des programmes mis en place (moratoire pour les unes, financement moindre ou plus conditionnel pour les autres...). Le Québec social des cinq dernières années est entré dans une phase plus réactive (ou de défense de ces nouveaux acquis collectifs) plutôt que proactive (de construction conjointe avec les pouvoirs publics de nouveaux services collectifs). On constate que plusieurs politiques sociales nouvelles (ou mesures) sont en voie d'épuisement ou souvent déstabilisées (en insertion par le travail et en aide à domicile par exemple). C'est non seulement le cas de certaines politiques publiques mais également de **certains mouvements sociaux qui redeviennent de simples groupes d'intérêt**. Certaines recherches du CRISES avaient pressenti ces changements sans toutefois y donner suite dans leurs travaux subséquents :

Les mouvements sociaux doivent également affronter la logique concurrente des organisations. Cela est particulièrement vrai dans la mesure où le manque de mobilisation au sein des mouvements peut être contourné par le recours à la professionnalisation et à la bureaucratisation, ce qui ouvre la voie à une transformation du mouvement social en un groupe d'intérêt (Peticlerc, 2003:22).

Où en sommes-nous aujourd'hui après plusieurs années d'une **gouvernance dépolitisée** qui laisse plus souvent qu'autrement place aux seules organisations professionnalisées et à la seule participation politico-administrative. Le changement social aujourd'hui passe par un développement économique des régions repensé (développement durable), par la revitalisation économique et sociale des quartiers en crise dans les grands centres, par la relance des économies locales, par la recherche de nouvelles réponses à la crise agro-alimentaire (produits locaux, produits du terroir, agriculture biologique) et de nouvelles réponses à la crise énergétique (ressources énergétiques alternatives au pétrole telles les productions solaire et éolienne). Reste que cela fait surtout partie de l'agenda des mouvements sociaux mais peu de l'agenda des pouvoirs publics où l'élan n'est pas là même si le recul ne se fait pas sentir sur tous les fronts²¹.

Les nouvelles pratiques sociales des années 80-90, qui se distinguaient des pratiques antérieures par une approche multipartenariale, territorialisée, combinant l'« économique » et le « social » et par des interventions orientées vers la multiactivité, affichent aujourd'hui leurs **limites** et représentent un autre défi de taille pour le développement des territoires: celui de constater que des partenariats s'annulent, que des groupes d'intérêt monopolisent des instances de développement en investissant ces nouveaux lieux pour avoir accès à de nouvelles ressources publiques, groupes d'intérêts qui génèrent parfois de véritables « fiefs locaux et régionaux », comme l'affirme le politologue Dufresne. Ce dernier n'hésite d'ailleurs pas à parler d'une construction régionale du sommet vers la base (*top-down*) et donc de la quête d'un espace citoyen régional, la région telle que construit aujourd'hui apparaissant comme « un espace naturel des corporatismes, où de nombreux groupes d'intérêts agissent sur des politiques et des budgets

²¹On peut penser ici à l'approche territoriale intégrée dans le secteur social (Duval et Bourque, 2007) ou à la politique de la ruralité.

publics sans être redevables aux citoyens» (Dufresne, 2006 : 208).

7. **Coopération et économie sociale dans la dernière décennie : un bilan contrasté**

Il convient aussi de ne pas négliger les transformations ou les évolutions que connaît à l'interne le monde de l'économie sociale. Sujet plus ou moins tabou et plus délicat à traiter. Mais si on ne le fait pas, on risque de ne rien comprendre à un certain nombre de décisions ou de gestes posés, en ayant des considérations quelque peu angéliques liées au dévouement des personnes et à la bonne cause qu'elles cherchent à faire progresser. Si on ne le fait pas, on n'endosse tout simplement l'autorégulation sans interroger la représentativité et la redevabilité des organisations qui exercent des fonctions politiques et publiques. Le bilan de l'économie sociale de la dernière décennie est contrasté. Où en sommes-nous rendus après 10 ans de travail fédérateur autour du concept d'économie sociale?

Comment faire le bilan de la dernière décennie de la coopération et de l'économie sociale? Pour certains, il est plutôt d'usage d'évoquer l'environnement externe pour expliquer les lacunes et les faiblesses de cette dernière et tout particulièrement les politiques publiques qui ne soutiennent pas assez l'économie sociale, qui ne suscitent pas de collaboration suffisante dans l'élaboration ou la mise en œuvre de programmes ou de mesures de soutien à l'emploi, de soutien à de nouveaux services de proximité, etc. Parallèlement, il est plutôt d'usage de tenir les débats internes à l'abri des médias en considérant qu'il faut plutôt «laver son linge sale en famille» et donc taire sur la place publique ces lacunes de peur de donner des armes à un soi-disant adversaire. Vieux réflexe défensif et surtout réflexe anti-démocratique : aucune organisation dans une société comme la nôtre n'est imputable qu'à elle-même étant donné l'interpénétration forte des organisations de la société civile et les institutions de la société politique.

Concrètement, par exemple, quand le financement d'une organisation provient à 60, 70, 80% de fonds publics, les citoyens en général, les médias et l'opinion publique, sont en droit de savoir ce qui se passe à l'intérieur de ces organisations. Voici donc quelques paramètres d'un premier examen critique qui prend non pas l'approche classique des entreprises collectives comme acteur économique mais une approche politique de ces réseaux et de ces regroupements.

Revenons d'abord sur l'idée déjà développée à l'effet qu'il y a des **familles**, au moins deux, la coopérative et l'associative (la syndicale, par ses fonds de travailleurs et autres dispositifs, peut en être une troisième). Et donc, par delà les grands principes censés les regrouper tous, des valeurs spécifiques, des ancrages locaux (territoriaux et sectoriels), des stratégies propres, des générations qui s'additionnent en partie (transmission d'un héritage, renouvellement de cet héritage aussi), des cultures organisationnelles particulières sont bel et bien là de façon durable et récurrente... Ignorer cela, c'est rouler sur le **consensus mou** qui éloigne d'une véritable concertation les dirigeants des regroupements que les différentes familles se sont donnés (le CQCM pour les coopératives, le Chantier pour les OBNL même si ce dernier n'entend pas se limiter à ces dernières) en introduisant plutôt la collaboration de pure courtoisie qui camoufle en réalité une concurrence sourde dont tout le monde sait qu'elle existe sans oser le dire. Segundo, il y a des familles qui se sont donné des organisations nationales ayant un **caractère généraliste** : par leur mission de développement économique et social de la société en général, par leur couverture de l'ensemble du territoire du Québec, par leur intersectorialité au plan organisationnel et par leur fonction de représentation politique. La notion de «famille» reflète les fondements qui animent tel ou tel regroupement car elle renvoie à leur identité; à la vision générale du développement; à leurs stratégies, à leur culture économique et aux différentes générations (valeurs, manières de faire, savoir-faire...) qui lui ont donné vie et

sens. Le bilan doit donc se faire d'abord autour de ses différentes familles.

La famille coopérative et mutualiste

Avec la fin des années 80, le mouvement coopératif se refait une cohésion en posant les dernières pierres d'un regroupement de l'ensemble des coopératives qui aura intégré les nouvelles générations d'entreprises organisées en son sein en tant que fédérations et fait émerger une collaboration active entre coopératives d'une même région par l'intermédiaire des coopératives de développement régional (CDR). C'est ce qui constitue aujourd'hui le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). Avec la fin des années 90 jusqu'à aujourd'hui, le mouvement coopératif est en croissance (Brassard et Rompré, 2006). Il franchit même une autre étape en ouvrant de nouveaux chantiers dans le développement économique et social d'un Québec des régions :

- 1) celui de la crise énergétique et la question des énergies renouvelables;
- 2) celui de la marchandisation de la santé et des alternatives des communautés locales à cet égard;
- 3) celui des municipalités rurales dévitalisées et le développement de services de proximité (stations d'essence, centres de jardinage, épicerie générale, quincaillerie...);
- 4) celui de la production agricole de proximité (produits du terroir, agriculture biologique...).

Sans compter l'arrivée d'une nouvelle venue qui est en pleine croissance, la coopérative de solidarité (Langlois et Girard, 2006). Mais le défi de la direction du mouvement est de développer une coopération plus engagée dans le développement des territoires et notamment de faire en sorte que ces fédérations sectorielles travaillent mieux avec sa fédération des coopératives de développement régional (CDR). Son défi est aussi de s'engager plus ouvertement, à la hauteur de son poids

économique et de son utilité sociale, dans le débat démocratique sur toutes les questions économiques et sociales qui ont trait à l'avenir du Québec.

La famille syndicale

Au fil des années 80-90, le mouvement syndical aura confirmé son engagement sur le terrain économique dans la création d'emplois et le développement des régions et des quartiers des grands centres urbains : le Carrefour de la solidarité (et le projet Angus à Montréal) qui regroupe les différentes initiatives de la mouvance CSN (caisse d'économie, Fondation, Filaction...) et la stratégie du Fonds de solidarité de la FTQ misant sur le développement de PME en région sont sans contredit des avancées de premier ordre. Contribution majeure : la capitalisation des entreprises québécoises. Des questions demeurent cependant en suspens comme la timidité du Fonds de solidarité à l'égard du secteur des entreprises collectives et, plus généralement, une résistance et une incompréhension durable des syndicats du secteur public (CSN, CSQ et FTQ) à l'égard de l'économie sociale. Des inquiétudes aussi du côté du syndicalisme agricole qui est dans l'œil du cyclone néolibéral : la gestion de l'offre au Québec est menacée par les projets de l'OMC. Le mouvement coopératif dans le secteur agroalimentaire l'est tout autant. Feront-ils front commun?

La famille associative (OBNL)

L'entrepreneuriat social a pris racine au sein du mouvement communautaire avec l'arrivée des CDEC et du Chantier d'économie sociale. Des financements sous gestion collective sont apparus: le RISQ (initiative partenariale issue du Sommet de 1996) et un fonds de capital patient (initiative issue de négociations avec le gouvernement fédéral en 2004) ont pris place à côté des initiatives des autres organisations. Ce courant issu de la lutte contre la pauvreté dans les quartiers urbains des grands centres a aussi donné naissance à un nouveau regroupement soutenu par les autres familles

(coopérative et syndicale) à sa fondation dans la foulée du Sommet de l'économie et de l'emploi de 1996, le Chantier de l'économie sociale. Simultanément, les objectifs de création d'emplois dans les secteurs sociaux identifiés par le Sommet (petite enfance, ressourceries, insertion...), dont la majorité sont des initiatives associatives entrepreneuriales (OBNL) réunies au sein du Chantier, ont été atteints (Lévesque, 2007). Les réussites de ce type d'initiatives ont particulièrement été mises en relief par les travaux préparatoires à l'occasion du Sommet de l'économie sociale initié par le Chantier en 2006 (Sommet de l'économie sociale, 2006) et par certains chercheurs évoluant dans le cercle rapproché de la direction du Chantier (Mendell, 2006).

Au bilan général, il y a des avancées mais plusieurs questions ont été laissées en suspens ou sous le boisseau. En positif, les avancées suivantes :

- a) Un virage économique confirmé de plusieurs organisations sociales (syndical, communautaire...) malgré des résistances du côté des organisations de défense de droits et du syndicalisme du secteur public.
- b) Une entrée en scène assez définitive d'outils et de dispositifs plus structurants de développement en matière de financement (fonds de travailleurs, RISQ...); d'accompagnement-conseil avec les SADC et les CLD dont une partie de leur travail est d'appuyer des entreprises collectives; de recherche et formation avec l'arrivée d'une ARUC en économie sociale (initiée par l'UQAM en collaboration avec le Chantier) et le développement d'un véritable service de recherche au CQCM partenaire de deux nouvelles ARUC (ISDC et DTC).
- c) Un élan nouveau de l'entrepreneuriat collectif et social (coopératives et OBNL) dans plusieurs communautés (milieu rural, milieu urbain) pour

affronter la crise de l'emploi et la crise de la production de services collectifs dans les communautés.

- d) Un nouveau regroupement exerçant une représentation politique du courant d'entrepreneuriat social des OBNL et une cohésion renouvelée des coopératives avec le CQCM.

Mais plusieurs questions, qui concernent surtout le caractère de «mouvement», la représentativité et la démocratie à l'interne, sont demeurées en suspens :

- a) Le mouvement identitaire autour du concept de l'économie sociale a-t-il réussi à gagner les principales organisations de cette mouvance des entreprises collectives et sociales?
- b) La représentativité des organisations est-elle bien établie et le «modèle de gouvernance délibérative horizontal entre secteurs et activités» (Mendell, 2006) est-il bien ce que certains prétendent qu'il est?
- c) Le «compromis fondateur» de 1996 (créneaux ciblés depuis 10 ans) et l'«innovation institutionnelle» que certains lui attribue tiennent-ils toujours la route?

En résumé, la décennie qui vient de s'écouler témoigne, à notre avis, au plan politique, de trois choses :

1. En premier lieu, d'un saut qualitatif : la conceptualisation autour de la notion d'économie sociale aura permis d'agir comme terrain et lieu de rencontre de nombreuses initiatives (coopératives, associatives, publiques) évoluant, pour un certain nombre, en rangs dispersés et aura mis à contribution de nombreux chercheurs peu familiers avec cette approche et cette dynamique. Elle aura servi d'élément fédérateur.
2. En second lieu, la tentative de regrouper toutes ces initiatives autour d'un seul regroupement n'a cependant pas abouti

de telle sorte que la représentativité des acteurs appelés à négocier au nom de l'ensemble des entreprises collectives reste pour l'instant et probablement pour un bon moment mal établie.

3. Tertio, la concurrence, la défense des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général, la très grande place attribuée aux professionnels dans l'organisation constitutive du Chantier depuis ses origines (sans contrepartie d'un militantisme de mouvement) et l'autolégitimation sont à mettre au chapitre des pertes.

La présence de ces nombreux éléments de conjoncture à la fois favorables et défavorables, d'une part, et les choix stratégiques à faire, d'autre part, suggèrent donc que la coopération et l'économie sociale soient à un tournant (*Développement social*, juin 2007). Mais l'ÉS est prise avec quelques démons intérieurs : la volonté hégémonique de certaines de ces composantes, une **professionnalisation** qui demeure **un impensé politique**, une **institutionnalisation précoce** et un **déficit démocratique** dans certains secteurs.

8. **Recomposition politique des réseaux d'entreprises collectives**

La relance passe par des politiques progressistes assurément. Mais celles-ci ne sont pas pour demain. Les gouvernements locaux, les MRC, les regroupements municipaux (UMQ et FQM) et les CRE y seront certainement pour quelque chose. Mais des signaux clairs de ce côté ne sont pas non plus pour demain. Cela nécessite aussi un nouveau débat au sein de mouvements sociaux qui ont jusqu'ici appuyé l'économie sociale comme stratégie de lutte à la pauvreté. En effet après 10 ans, ces mêmes mouvements pourraient se poser la question : Où en sommes-nous ? Que faisons-nous, sur quoi et pourquoi ?

Le renouveau passe par l'innovation. Où est-elle aujourd'hui ? Elle est notamment dans les coopératives d'énergie renouvelables, dans le

secteur de la santé et dans les services de proximité multi-activités en difficulté qui aujourd'hui ont la cote (Chabot, 2007; Brassard, 2007). Avec le leadership du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), quelques innovations apparaissent. On assiste peut-être aujourd'hui à une inversion des pôles d'innovation en économie sociale. La famille coopérative renoue avec l'innovation pendant que la famille associative semble encore se modeler sur le compromis fondateur de 1996 et sur la culture du financement public. Sommet de l'économie sociale ou pas, et, par delà la situation particulière du Québec, le renouveau coopératif d'ici correspond à une tendance internationale :

«Ainsi, au niveau de l'Union européenne... il apparaît que le mouvement coopératif regroupait, à la fin des années 90, plus de 160 000 entreprises et près de 3,5 millions de salariés. Dix ans plus tôt, Eurostat indiquait qu'il ne représentait qu'un peu plus de 100 000 entreprises et moins de 2 millions de salariés : la croissance en dix ans a été spectaculaire» (Defourny, 2002 : 97).

Bref, en dépit des apparences, le Chantier est surtout fort de sa reconnaissance publique passée acquise dans la foulée du Sommet de 1996 et de sa capacité à se visibiliser politiquement. Mais dans les faits, au plan économique, on est dans la micro-économie laborieuse. Pendant ce temps, le CQCM entreprend des batailles économiques et sociales sur des enjeux majeurs mais de longue durée tout en s'engageant de plus en plus dans le débat de société qui est le nôtre.

Émergence d'un mouvement de consommation responsable

Puis, il y a ce qui a poussé à côté de la coopération et de l'économie sociale proprement dites en se distinguant sans concurrence des deux familles précédemment mentionnées mais en se situant près de cette

mouvance, avec ses stratégies propres, ses filières auprès des pouvoirs publics, ses financements et même ses réseaux internationaux... : c'est le cas du mouvement pour la consommation responsable (agriculture équitable, commerce équitable Nord-Sud, finance éthique, souveraineté alimentaire...). Équiterre est au cœur de ce processus avec plus de 3000 membres, 150 militants, 15 ans d'existence, une vingtaine d'employés salariés. Équiterre est passé d'un budget annuel de 60 000 de dollars en 1996 à un budget de 1 720 000 de dollars en 2004 dont une bonne part de fonds propres (près de 50%) acquis par des ventes et des dons individuels et corporatifs (Nez, 2006). Comment expliquer ces retournements de situation en matière d'innovation?

C'est cette préoccupation écologique qui explique ce développement : elle est très mobilisatrice et en train de construire un engagement citoyen notamment des Québécois de moins de 30 ans. Ce mouvement a pris beaucoup de force depuis le début des années 2000 et est en train d'atteindre un niveau d'influence très significatif qui traverse les préoccupations de la plupart des partis politiques, ces derniers ressentant plus nettement l'intérêt de la population québécoise sur ces sujets.

Il faut aussi signaler que l'existence de ce mouvement renvoie tout à la fois à l'intérêt collectif à l'échelle de la planète mais prend sa force dans l'adhésion individuelle des membres. D'autre part, celle-ci produit une forme d'organisation démocratique beaucoup plus proche des mouvements coopératifs et syndicaux. Dans une perspective de longue durée, sur le plan du fonctionnement démocratique, on peut voir se dessiner au sein de l'«économie sociale et solidaire» au sens le plus large de ce terme, trois courants :

a) Celui du mouvement coopératif, né au siècle dernier (et même avant cela), un développement majeur à partir des années 50 avec une gouvernance associative très structurée et obligée à la

transparence du fait de l'adhésion individuelle des membres des coopératives; une culture politique de ce milieu issu de l'humanisme chrétien avec une bonne dose mais mesurée de progressisme social qui se renouvelle dans les années 80-90 et se donne une nouvelle cohésion à partir d'une organisation nationale commune, le CQCM

b) Une nouvelle économie sociale associative surtout née dans les quartiers populaires des grands centres comme Montréal dans les années 80 avec une accélération institutionnelle et politique depuis 1996 : la gouvernance de ces initiatives est constituée sur la base d'administrateurs qui ont appris à décider en groupes restreints pour réaliser la mission de l'organisme dont ils sont gestionnaires. La culture politique dominante de ces milieux a été celle d'une gauche souvent autoritaire et hiérarchique (mouvance marxiste-léniniste en particulier). Mais ce militantisme politique s'est reconverti dans une sorte de reclassement professionnel avec de nouveaux métiers du développement, le développement économique communautaire.

c) Le mouvement de la consommation responsable, mouvement issu de la culture du développement durable à la fin des années 90 avec un renforcement significatif au début des années 2000. Dans ce cas-là la gouvernance associative est celle de formes diverses de reddition de compte. Transparence oblige, ne serait-ce que pour satisfaire chaque individu membre du mouvement pour le travail qui a été réalisé avec sa cotisation et son engagement.

Et la recomposition politique?

Elle devra certainement se faire avec ces trois familles d'organisations – et des outils économiques des syndicats qui lui sont

associés- en tenant compte de leur culture démocratique respective. Quels modes de concertation envisager entre les différents regroupements? Il faut, partant du diagnostic général esquissé ici, travailler les modes de concertation. Les modes de concertation entre différentes familles de l'économie sociale relèvent de la conception que l'on se fait de la contribution possible et souhaitable de l'économie sociale dans le développement d'une société démocratique. Or, il n'y a pas beaucoup de précédents en la matière et l'expérience internationale de l'économie sociale n'offre pas de modèle de concertation prêt-à-porter. Par contre, certains principes politiques tels que le **pluralisme**, la **parité de participation** et la **réciprocité** de même qu'un important travail sur les conditions de la concertation peuvent cependant être avancés. De simples rencontres occasionnelles entre les regroupements ne suffiront pas à faire progresser les choses pas plus que les déclarations communes dans de très rares grandes assemblées déclaratoires.

Chose certaine, **l'économie sociale et solidaire devra compter davantage sur elle-même dans les prochaines années** : l'interface avec les pouvoirs publics à Québec et à Ottawa n'est plus le même avec l'arrivée du gouvernement libéral à Québec et du gouvernement Harper. La balle est aussi dans le camp des gouvernements locaux : sont-ils prêts?

En guise de conclusion

Nous sommes probablement à une étape critique de l'histoire de l'État social au Québec et dans la plupart des États des pays du Nord. La question qui se pose : y a-t-il un avenir pour la social-démocratie au Québec? Autre question : serions-nous entrés dans une société de groupes d'intérêts au détriment de la mobilisation de mouvements sociaux? Les aspirations politiques des mouvements sociaux et de la gauche politique en général sont aujourd'hui, à l'échelle de la planète, dépourvues de références pertinentes : le communisme, avec ses différents visages, longtemps la référence et l'espoir des pays du

Sud tout en étant fortement présent dans nombre de pays d'Europe, est tombé en désuétude tandis que la social-démocratie ne suscite plus guère d'enthousiasme dans les nouvelles générations. Pendant longtemps, le mouvement ouvrier et le socialisme ont pris leur ancrage dans de vastes mobilisations populaires et dans des partis politiques adossés à des forces sociales. Les années 30 ont été exemplaires à cet égard. Aujourd'hui, même si la social-démocratie relève bien du passé, «son équation de base n'a pas perdu de son actualité» (Paugam, 2007; Wieviorka, 2007). C'est-à-dire repenser la solidarité, la justice sociale, l'efficacité économique et la démocratie. Ce qui suppose qu'on examine de plus près les groupes porteurs et donc qu'on jette un regard du côté du renouvellement des mouvements sociaux historiquement constitués (le syndicalisme, l'action des partis politiques de gauche et le mouvement qui a donné naissance aux entreprises collectives) et du côté des mouvements sociaux plus récents (écologie, consommation responsable...).

Si on revient sur l'expérience de l'économie sociale de la dernière décennie, il faut retenir qu'un mouvement social urbain fondé au départ sur des noyaux de militants et la mobilisation sociale locale, s'est engagé dans une nouvelle voie, celle de devenir un «**réseau d'action publique**» (Grossmann et Saurugger, 2006 : 71). Comment? **C'est l'accès aux décideurs et à leurs ressources** (information, financement, expertise et légitimation) **qui est alors devenu prioritaire** de même que la place accordée aux professionnels et à la professionnalisation au sein des nouveaux réseaux mobilisés (ressourceries, petite enfance, logement communautaire...) en remplacement des militants pour favoriser le développement et le maintien d'entrées politiques et projeter une image de force, de compétence et de représentativité. Or cette **institutionnalisation précoce** et cette professionnalisation non seulement **dans** mais **des** organisations est un **impensé politique**.

Par delà les formules incantatoires de la co-décision et du trinôme État, marché et société civile, on assiste aujourd'hui à la **généralisation des activités d'influence** (par des pratiques de lobby plutôt que des pratiques de mobilisation sociale). Pour paraphraser un chercheur français qui nous rejoint bien dans ses travaux (Racz, 2008) : il y a «une approche de l'économie sociale centrée sur l'identification d'un acteur économique spécifique, une autre insistant sur la dimension politique du projet d'économie sociale...et une dernière où l'économie sociale est vu en tant que groupe...et plus encore en tant que groupe d'intérêt...s'inscrivant dans le cadre plus général d'une société des groupes d'intérêt» (p.19). Sommes-nous dans une société de groupes d'intérêts plus que dans une société de mouvements sociaux? Peut-être!

Bibliographie

ARTEAU, M., BRASSARD, M.-J. ET M.-C.MALO (2005). *Les secteurs et le mouvement coopératif québécois : portrait et défis*. Cahier de la CRDC, UQO, Gatineau, 16 pages.

BARTOLI, H. (2003), *Éthique et économie : médiation du politique*, Secteur des sciences humaines et sociales, UNESCO, Paris, 80 pages.

BENKO, G. et A. LIPIETZ (1992). *Les régions qui gagnent*. PUF, Paris.

BIDET, É. (2000). «L'économie sociale, un éclairage théorique sur un concept méconnu». Dans *Économie et Solidarités*, vol. 31, numéro 2, p. 64 à 80.

BORNSTEIN, D. (2005). *Comment changer le monde : les entrepreneurs sociaux et le pouvoir des idées nouvelles*. La Découverte, Paris.

BOURQUE, D., Y., COMEAU, L. FAVREAU, et L. FRÉCHETTE (2007). *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*. PUQ, Sainte-Foy.

BOURQUE, G. L. (2000). *Le modèle québécois de développement*. Collection Pratiques et politiques sociales, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 270 pages.

BRASSARD, M. J. et M. ROMPRÉ (2006). «1500 nouvelles coopératives créées depuis 10 ans». Dans Venne, M. *L'annuaire du Québec*, Fides, Montréal, p.56 à 62.

BRASSARD, M.-J. et J.-P. GIRARD (2007). «Regard sur les coopératives de santé». Dossier de *l'Action nationale*, numéro 4, p.47 à 102.

COMEAU, Y., L. FAVREAU, B. LÉVESQUE et M. MENDELL (2001). *Emploi, Économie sociale et développement local : les nouvelles filières*. PUQ, Sainte-Foy, Québec.

CÔTÉ, L., B. LÉVESQUE et G.MORNEAU (2005), «Les conditions gagnantes pour un changement en profondeur, une vision partagée, une gouverne appropriée et un État stratège», *Le Devoir*, 8 novembre 2005.

DACHEUX, É. et J.-L. LAVILLE (2003). *Économie solidaire et Démocratie*. *Hermès*, n° spécial de la revue, n° 36, Paris, CNRS Éditions, 250 pages.

DEFOURNY, J. (2002). *Les coopératives en Belgique, un mouvement d'avenir?* Éd. Luc Pire, Liège

DEFOURNY J., P. DEVELTERE et B. FONTENEAU (dir.) (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*. Bruxelles, De Boeck Université.

DEFOURNY, J., L. FAVREAU et J.-L. LAVILLE (1998). *Insertion et nouvelle économie sociale : un bilan international*. Desclée de Brouwer, Paris.

DEMOUSTIER, D. (2001). *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*. Syros, Paris.

DEVELTERE, P. (1998). *Économie sociale et développement: les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement*. De Boeck Université, Paris/Bruxelles.

DOUCET, C., L. FAVREAU et M. ROBITAILLE (2007). *L'Outaouais, une région qui gagne et qui perd*. CRDC-CRDT-UQO, Gatineau.

DUFRESNE, G. (2006). «La quête de la région : le cas du Québec». Dans J.-L. Klein et C. Tardif, *Entre réseaux et systèmes, les nouveaux espaces régionaux*, GRIDEQ-CRDT-CRISES, UQAR, Rimouski, p.197-210.

FAIRBAIN (2002). «How «Social» are Co-ops ? Tensions, Transitions, and the Social Economy of Co-operatives in Canada», *Économie et Solidarités*, vol.33, numéro 1, p.112 à 130.

FAVREAU, L. (2008), *Les entreprises collectives, enjeux territoriaux et sociopolitiques de la coopération et de l'économie sociale*, Presses de l'Université du Québec, Sainte Foy.

FAVREAU, L. (2006), «Les regroupements nationaux d'économie sociale au Québec : contribution à l'analyse politique». *Économie et Solidarité*, vol. 37, numéro 1, Montréal, p.49 à 67.

FAVREAU, L. et B. LÉVESQUE (1999). *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*. Presses de l'Université du Québec, Sillery.

FRÉCHETTE, L. (2000). *Entraide et services de proximité. L'expérience des cuisines collectives*. PUQ, Sainte-Foy, Collection Pratiques et politiques sociales et économiques, 218 p.

- FREYSS, J. (2004), «La solidarité internationale, une profession?» dans la Revue Tiers Monde, numéro 180, octobre-décembre, PUF, Paris, p. 735 à 772.
- GROSSMAN, E. et S.SAURUGGER (2006). *Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*. A.Colin, Paris.
- GUAY, A. et N. MARCEAU (2004). «Le Québec n'est pas le cancer économique qu'on dit». Dans Venne, M. (dir.), *L'Annuaire du Québec 2005*, Fides, Montréal.
- GUESLIN, A. (1998). *L'invention de l'économie sociale, idées, pratiques et imaginaires coopératifs et des mutualistes dans la France du XIXe siècle*. Économica, Paris.
- HALL, P. et D. SOSKICE (2001). *Varieties of Capitalism: The institutional foundations of comparative advantage*. Oxford University Press.
- JEAN, B. (2007), «Vers un développement territorial solidaire et durable». Communication au Colloque international de développement territorial durable, USC, Florionapolis, Brésil, 2007, 21 pages.
- JEANTET, T. et J-P. POULNOT (2007). *L'économie sociale, une alternative planétaire*. Éd. Charles L. Mayer/Les Rencontres du Mont-Blanc, Paris.
- LAVILLE, J.-L. (dir.) (1994 et 2000). *L'économie solidaire, une perspective internationale*. Paris, Desclée de Brouwer.
- LÉVESQUE, B. (2007), Un siècle et demi d'économie sociale au Québec : plusieurs configurations en présence (1850-2007), Cahier du CRISES, UQAM, 79 pages.
- LIPIETZ, A. (2001). *Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire : pourquoi et comment?* Éd. La Découverte/La Documentation française, Paris.
- MENDELL, M. (2006), «L'empowerment au Canada et au Québec : enjeux et opportunités». *Géographie, économie, société*, vol.8, numéro 1, Paris, p.63 à 85.
- MERRIEN, F-X (2007), «Les devenir de la solidarité sociale» dans Paugam, S. *Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales*, PUF, Paris, p. 839 à 854.
- NEZ, H. (2006). *Coopération Nord/Sud et économie sociale : l'expérience de l'ONG Équiterre (1993-2005)*. Cahier de la CRDC, série Pratiques économiques et sociales, no 28, UQO, Gatineau.
- OCDE (1996). *Réconcilier l'économie et le social. Vers une économie plurielle*. OCDE, Paris.
- OFFERLÉ, M. (2002). «Groupes d'intérêt et démocratie». Dans Ruano-Borbolan, J.-C., *Le Pouvoir*. Éd. Sciences Humaines, Paris, p.127 à 135.
- PAUGAM, S. (2007). *Repenser la solidarité*. PUF, Paris.
- PERRI 6 et I.VIDAL, I. (1994), *Delivering Welfare*. CIES, Barcelone.
- PETICLERC, M. (2003), *Rapport sur les innovations et les transformations sociales*, cahier du CRISES (#ET0313), UQAM, Montréal, 41 pages.
- RACZ, C. (2008), *La visibilité de l'économie sociale en France*, texte ronéo, Université.....20 pages.
- RISQ (2004). *Guide d'analyse des entreprises d'économie sociale*. Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), Montréal.
- SAINT-ARNAUD, S. et P. BERNARD (2003). «Convergence et résilience? Une analyse de classification hiérarchique des régimes providentiels des pays avancés». *Sociologie et Sociétés*, numéro 35-2.
- VAILLANCOURT, Y., F. AUBRY et C. JETTÉ (2003). *L'économie sociale dans les services à domicile*. Collection PPSE, Presses de l'Université du Québec, Québec.
- WIEVIORKA, M. (2007). «À bout de souffle. Y a-t-il un avenir pour la social-démocratie?». *La Presse*, 11 juin 2007